

Les aides du PIEA et DU spécifiques à l'élevage

Investissements < 20 000€ HT

PASS PIEA



2. Aménagements intérieurs/matériels/équipements	2.1 – Filières élevages	2.2 – Transformation, commercialisation à la ferme et agritourisme
<ul style="list-style-type: none"> • Système de traitement / Filtration des eaux de pluie issues de bâtiments ainsi que les équipements de distribution • Matériaux utilisés pour les aménagements de bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements et aménagements d'intérieurs des bâtiments d'élevage • Equipements pour la fabrication des aliments à la ferme • Tout équipement et contention • Equipements mises bas/gestations : caméra ...système Easy-Foal • Equipements liés au bien-être animal, sanitaires, biosécurité • Matériel non roulant 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement intérieur et équipements de bâtiments de transformation, conditionnement, de commercialisation et d'agritourisme • Equipement frigorifique d'une véhicule roulant, vitrines réfrigérées mobiles, remorques étals pour vente en circuits-courts • Création d'un site internet marchand avec réservation, vente et/ou paiement en ligne (conception, mise en service, formation utilisation)
<p>Exclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommables, ordinateurs, téléphones • Renouvellement de matériel à l'identique 	<ul style="list-style-type: none"> • Filière équine : équipement ou aménagement ne rentrant pas dans une définition d'élevage stricto sensu 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliers déplaçables • Véhicules roulants • Aménagement Caveaux et ateliers viti-vinicoles éligibles FAM • Piscine, spa, sauna

Aide

20 %

Si JA

=> 30%